

Postuler dans le supérieur

Un impératif : respecter les dates indiquées !
2 possibilités :

BOURSES ? LOGEMENT ?
DU 15 JANVIER AU 30 AVRIL 2015
constituer son dossier en ligne
sur www.crous-ille.fr

1 La formation visée fait partie du portail Admission Post-Bac

L'inscription sur le portail Admission Post-Bac est incontournable pour intégrer la plupart des formations de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, Licences, PACES, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles d'art...)

- 4 obligations :
- disposer de son numéro INE et d'une adresse mail valide (jusqu'au 15 septembre 2015)
 - se connecter aux dates clés sur www.admission-postbac.fr
 - respecter les différentes étapes du calendrier
 - ne pas perdre son numéro de dossier ni son code confidentiel

Les grandes étapes sur www.admission-postbac.fr

OUVERTURE DU SITE LE 01 DÉCEMBRE

S'INFORMER	POSTULER	CONFIRMER	SUIVRE	RÉPONDRE	PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE
à partir du 1 ^{er} décembre consulter les formations proposées dans APB	20 janvier au 20 mars enregistrer ses vœux sur APB	jusqu'au 2 avril confirmer ses vœux constituer et envoyer ses dossiers si nécessaire	jusqu'au 31 mai hiérarchiser ses vœux et suivre ses dossiers	8 juin consulter la proposition d'admission et répondre	20 juin au 15 septembre procédure complémentaire
Retrouvez des infos sur les formations, les sites des lycées et écoles, les journées portes ouvertes. Lisez le guide du candidat (téléchargeable sur le site APB)	Passé le 20 mars, aucun nouveau vœu ne pourra être enregistré!	NE RESTEZ PAS AVEC DES QUESTIONS SANS RÉPONSE. RAPPROCHEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS!	Le classement des vœux est définitif! car votre fils/fille n'aura pas une réponse pour chacun de ses vœux : une seule proposition lui sera faite, la mieux placée possible dans sa liste de vœux	Il est impératif de se connecter le 8 juin à partir de 14 h (1 ^{re} phase d'admission). Votre fils /fille aura 5 jours pour répondre ; à défaut il (elle) sera considéré(e) comme démissionnaire et, si nécessaire : 2 ^e phase : 25 juin à partir de 14 h 3 ^e phase : 14 juillet à partir de 14 h	Si votre fils/fille n'a reçu aucune proposition ou n'a pas fait de vœu, une Procédure Complémentaire se déroulera du 26 juin au 15 septembre. Attention : seules les places restées vacantes lui seront proposées!

2 La formation visée est hors portail Admission Post-Bac, elle relève d'une procédure spécifique

Toutes les formations qui ne figurent pas sur APB sont concernées (écoles paramédicales et sociales, instituts d'études politiques, la PACES de l'Université Catholique de Lille...). Les inscriptions à ces formations se font à des dates variables. Il faut s'adresser directement aux écoles pour se porter candidat et finaliser son inscription.

! N'oubliez pas la dernière étape : l'inscription dans la formation